croit devoir appeler l'attention du public sur la note suivante qui lui a été fournie par M. Lasaulce, l'un de ses membres :

Lorsque diverses circonstances favorisent la reproduction de certains êtres, au point d'en faire un fléau dévastateur pour d'autres êtres, la nature suscite aux premiers de redoutables ennemis dont le nombre est en proportion de cette multiplication excessive.

Quoique ce fait se reproduise souvent sous nos yeux, il ne cesse pas d'être aussi curieux qu'admirable.

On sait combien, cette année, nos vergers et nos forêts ont à souffrir des ravages des chenilles. Il est des localités où, sur de vastes terrains, tout est détruit, feuilles et fruits, par ces insectes voraces. Aussi, dans les campagnes, on commence à s'apercevoir de l'abus déplorable qu'on fait des chasses aux tendues, et on reconnaît enfin les suites funestes de la guerre d'extermination qui est faite chaque année aux petits oiseaux à bec menu.

Mais une chose qui frappe moins, parce qu'elle est encore peu connue, c'est que, par une heureuse compensation à tant de causes de désastre, cette année a produit un nombre extraordinaire des insectes carnassiers les plus propres à arrêter les dégâts des chenilles.

Parmi ces insectes utiles figurent en première ligne les deux espèces de calosômes qui naissent dans notre pays. Ces beaux et utiles insectes y sont ordinairement assez rares, et relégués le plus souvent dans les bois. Cette année on en trouve partout, dans les haies, dans les vergers, et jusque dans nos jardins et sur les arbres de nos promenades où ils viennent faire aux chenilles une chasse fort active.

C'est ainsi qu'on rencontre souvent le *calosôme sycophante*, au corcelet bleu d'acier, aux élytres d'un vert doré brillant. C'est ce calosôme qui, soit à l'état de larve, soit à l'état d'insecte parfait, s'introduit dans le nid des processionnaires, et détruit un grand nombre de ces dangereuses chenilles.

Le *calosôme inquisiteur*, un peu plus petit que le précédent et orné de couleurs métalliques moins brillantes, est beaucoup plus commun encore cette année dans nos campagnes; au point que, dans une seule promenade, j'ai pu me procurer les trois variétés de cette espèce : la variété bronzée, la variété cuivreuse et la variété bleuâtre.

Rien n'égale l'acharnement avec lequel ces insectes poursuivent les chenilles; ils montent au sommet des plus hauts arbres pour les saisir et les dévorer.

Mais les mœurs de ces utiles insectes sont trop peu connues; et, dans les campagnes, on met indifféremment le pied sur eux, et on les détruit comme on le ferait pour les insectes les plus nuisibles.

On agit de même envers les nombreuses espèces de carabes qui parcourent sans cesse nos champs et nos jardins pour les purger des limaçons, des vers et des larves de toute espèce qui les dévastent. Une des espèces qui, sous ce rapport, rend le plus de services à l'agriculture, est le *CARABE DORÉ*, qu'on désigne vulgairement, suivant les localités, par les noms de *cheval du bon Dieu*, *bête du bon Dieu*, *bête d'enfer*, etc.

Il importe donc de signaler aux agriculteurs ces epèces utiles d'insectes, afin qu'ils ne se privent pas eux-mêmes de ces précieux auxiliaires.

Nota. Des échantillons de ces diverses espèces sont déposés au musée d'histoire naturelle de la ville de Metz, où l'on peut les voir. (*Article communiqué par la Société d'histoire naturelle du département de la Moselle.*)

ÉTAT-CIVIL.

Naissances : Le 22 juin, Angélique-Hélène Croisé, Jean-Baptiste Seidel, et Marie Lennig; le 23, Barbe Isaac; le 24, François Calmus, et François Scheer; le 25, François Pfeiffer, et Jacques Bourg; le 26, Marie-Caroline Dammé.

Mariages : Le 23 juin, Mathias Boller, sans état, avec Agnès Buchet; le 25, Nicolas Schreiner, couvreur en ardoises, avec Jeanne Buchet; le 27, Jean Grethen, journalier, avec Susanne Toussaint; le 28, Georges-Auguste-Félix Lelorrain, marchand, avec Hélène Scheid, et François Lades, marchand-colporteur, avec Madelaine Jamains.

Décès : Le 22 juin, Catherine Herchen, âgée de 5 mois; le 23, Joseph Renter, négociant, membre du conseil de régence de la ville, âgé de 60 ans; le 25, François-Joseph Gloden, cloutier, âge de 78 ans, et Elisabeth Koch, âgée d'un mois; le 26, Madelaine Remacle, âgée de 2 mois, et Jean-Pierre Muller, couvreur en ardoises, âgé de 45 ans.

ANNONCES ET AVIS DIVERS.

DÉCLARATION DE FAILLITE.

Le tribunal de première instance, siégeant en matière de commerce, de l'arrondissement de Luxembourg, a, par jugement rendu le vingt-neuf juin courant, déclaré Jean *Meier*, marchand à Clausen, en état de faillite, en a fixé provisoirement l'ouverture au premier du courant mois; a nommé monsieur Eyschen, juge-commissaire, et le sieur Pierre-Joseph Triaca, négociant en cette ville, agent. Pour extrait conforme :

F. LECLERC, commis-greffier.

Madame la veuve PESCATORE, propriétaire-rentière, demeurant à Bofferdange, fera vendre aux enchères, à crédit, lundi, 2 juillet prochain, à neuf heures du matin, en sa demeure à Bofferdange, et à trois heures de relevée, en l'hôtel du sieur Schmitz, à Mersch, et le lendemain, à neuf heures du matin, en l'auberge de M. Michel Dondelinger, à Lintgen, la RÉCOLTE EN FOIN de cette année, dans ses prairies de Lintgen, Bofferdange et Mersch.

Luxembourg, le 24 juin 1838. MAJERUS, notaire.

VENTE PUBLIQUE

D'UNE BELLE MAISON D'HABITATION,

Avec plusieurs pièces de terre et des jardins, située à Bergem, commune de Mondercange, canton de Bettembourg.

Le LUNDI, 9 juillet 1838, à neuf heures du matin, M. Lechen, pharmacien à Luxembourg, vendra publiquement et à crédit, au domicile du sieur Henri Nicola, cabaretier à Bergem, une belle et spacieuse **MAISON D'HABITATION**, nouvellement construite et couverte en ardoises, ainsi que plusieurs pièces de terre et des jardins, le tout situé à et sur le territoire dudit Bergem.

S'il y avait des amateurs qui voudraient traiter à main ferme des objets à vendre, ils pourraient à cet effet s'adresser, avant la vente, au propriétaire même, ou au notaire soussigné. MOTTE.

AVIS INTÉRESSANT.

LE 7 JUILLET 1838,

Définitivement et irrévocablement, aura lieu à Vienne, sous la surveillance du Gouvernement, le tirage

DE LA

Vente par actions

DU RICHE DOMAINE SEIGNEURIAL,

N° 116, près de Znaim, avec toutes ses dépendances,

DE LA

BELLE CAMPAGNE

LICHTENBERG,

N° 97, en avant de Vienne,

ET DE DEUX GRANDS ET SUPERBES JARDINS,

Taxés juridiquement à **UN MILLION** 815,250 fl. v. de Vienne.

DE LA GRANDE TERRE FRANCHE DE RIBNY,

N° 3, en Moravie,

Avec **JARDIN, MAISON, CHAMPS, PRÉS, FORÊTS**, etc.

D'une valeur de florins 200,081, 35 v. de V.

Les 25,586 gains accessoires en argent, consistent en florins 20,000, 10,000, 9000, 8000, 7000, 6000, 5500, 4600, 4000, 3000, 2000, 1000, etc.

PRIX D'UNE ACTION ORIGINALE, 20 FRANCS.

Pour 120 francs 7 actions dont 1 rouge, pour 200 fr. 13 actions dont 2 rouges, pour 300 fr. 20 actions dont 3 rouges.

Le moindre gain sûr d'une action rouge est de 5 florins v. de V., mais elles jouissent de l'avantage essentiel de participer à un tirage spécial de 2200 primes, dont la principale est **LA GRANDE TERRE FRANCHE DE RIBNY,** et la moindre de 10 florins v. de V.

Le paiement peut se faire en remises sur notre ville, Paris, Bruxelles, etc., ou contre notre mandat, après réception des actions.

En s'adressant directement à la maison soussignée, qui est principalement chargée de cette entreprise, on reçoit, franc de port, les actions, prospectus français, de même que dans le tems, le bulletin officiel de tous les numéros gagnans. **J. N. TRIER** ET Cie.

Ecrire sans affranchir. *Banquiers et Receveurs-généraux à Francfort s/M.*

Am Sonnabend, den 7. Juli d. J. Vormittags neun Uhr, sollen in dem Hofe der Neuthorkaserne eine Quantität alter Schuhe, Kochgeschirre, Kochgeschirr-Riemen, Feldbeilfutterale, Spaten, eine silberne Taschenuhr, zwei silberne Theelöffel und altes Messing und Eisen von untauglichen Gewehrtheilen, gegen gleich baare Zahlung in Französischem Silbergelde, meistbietend versteigert werden.

Luxemburg, den 29. Juni 1838.

Königl. Preuß. Gouvernements-Gericht hiesiger Bundesfestung.

LUXEMBOURG. — IMPRIMERIE DE J. LAMORT, PLACE D'ARMES.